

DROIT DE CITÉ

Collectif Ex-Placé DPJ et Exeko



CONTENU DE LA PRÉSENTATION



03	_____	Genèse et mise en contexte
05	_____	Vidéo de sociofinancement
06	_____	Chapitres
07	_____	Éléments de contenu
09	_____	Chapitre 1
11	_____	Chapitre 2
13	_____	Chapitre 3
15	_____	Chapitre 4
17	_____	Chapitre 5
19	_____	Chapitre 6
21	_____	Chapitre 7
25	_____	Lancement

GENÈSE ET MISE EN CONTEXTE



LE PROJET PORTE-VOIX

Emily et Jessica se sont rencontrées en 2018. Elles ont collaboré à la co-création de Porte de sortie, une œuvre immersive visant à recréer l'expérience intime de la chambre, telle que vécue par les jeunes en placement.



PRIX DROITS ET LIBERTÉS

Ensemble, on a écrit une lettre ouverte, pris la parole publiquement, gagné les prix Droits et Libertés et Coup de cœur du public, qui reconnaissent Porte-Voix comme une initiative utilisant la créativité et l'innovation au service des droits.



COMMISSION LAURENT

4 membres du Collectif Droit de cité, ont participé à l'ouverture des audiences.

Le projet de loi 15 (2022) a apporté des changements à la LPJ ainsi qu'à d'autres dispositions.

UN PROJET PAR ET POUR LES JEUNES

MÉDIATION

FORMATION

CRÉATION



Notre initiative a rassemblé sur une base hebdomadaire plus d'une **quinzaine de jeunes** avec une expérience de placement. Lors de nos ateliers, nous avons reçu des **formations** sur la *Loi de la protection de la jeunesse* grâce aux services d'éducation de la **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**, partagé nos expériences vécues, décortiqué les conventions, chartes et lois applicables à la situation des jeunes placés au Québec ainsi que tenu de nombreuses **discussions** autour de l'application de ces différentes règles dans les services de la DPJ.



<https://www.youtube.com/watch?v=75XOJdic9KI>

7 CHAPITRES



L'intérêt supérieur de l'enfant

Droit d'être informé·e, consulté·e, entendu·e et préparé·e

Droit de communiquer et confidentialité

Droit de consulter ton dossier

Droit d'être accompagné·e

Droit d'être préparé·e à la transition à la vie adulte

Droits et diversités

ÉLÉMENTS DE CONTENU



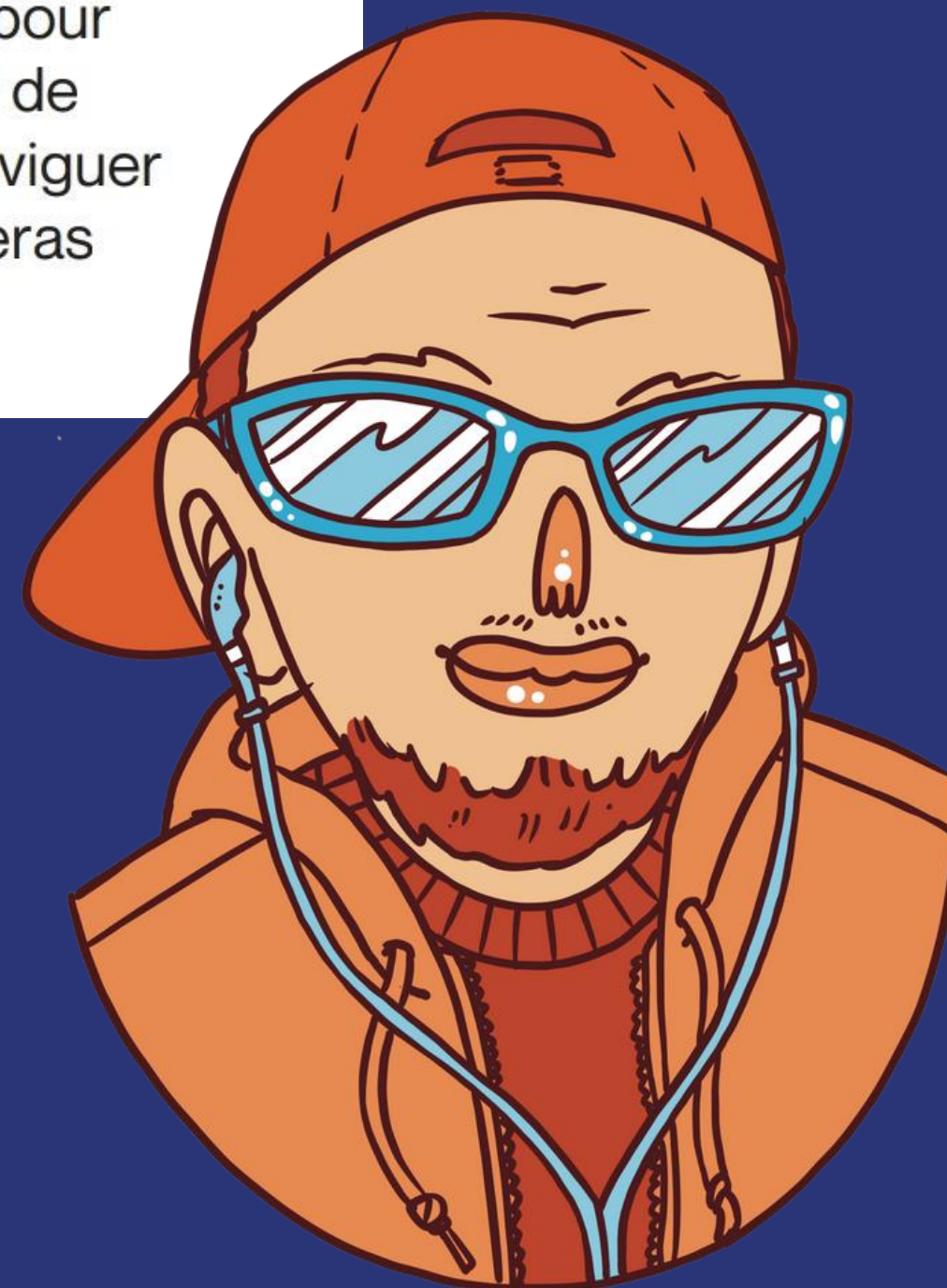
**Le livre contient
des témoignages,
des poèmes, de
l'information
juridique et des
discussions.**





COMMENT BIEN VIVRE QUAND LA DPJ EST DANS SA VIE ?

Grosse question, hein ? Dans ce livre, nous tenterons de répondre à certaines de tes interrogations, de t'outiller pour mieux faire respecter tes droits et de t'aider à trouver des trucs pour naviguer dans les processus auxquels tu seras confronté·e.





Chapitre 1

L'intérêt
supérieur
de l'enfant



Mon intérêt ?

Sais-tu réellement ce que je veux dans la vie ?

Sais-tu réellement ce que mon intérêt veut dire ?

Je ne crois pas.

Tu ne m'as pas posé la question.

Tu la poses à mes parents.

Tu la poses à mes intervenantes.

Mais ce ne sont que des Josée.

Elles ne me connaissent pas.

Je suis le seul maître de mon destin.

Ma voix est forte.

Elle est remplie de combats et de résilience.

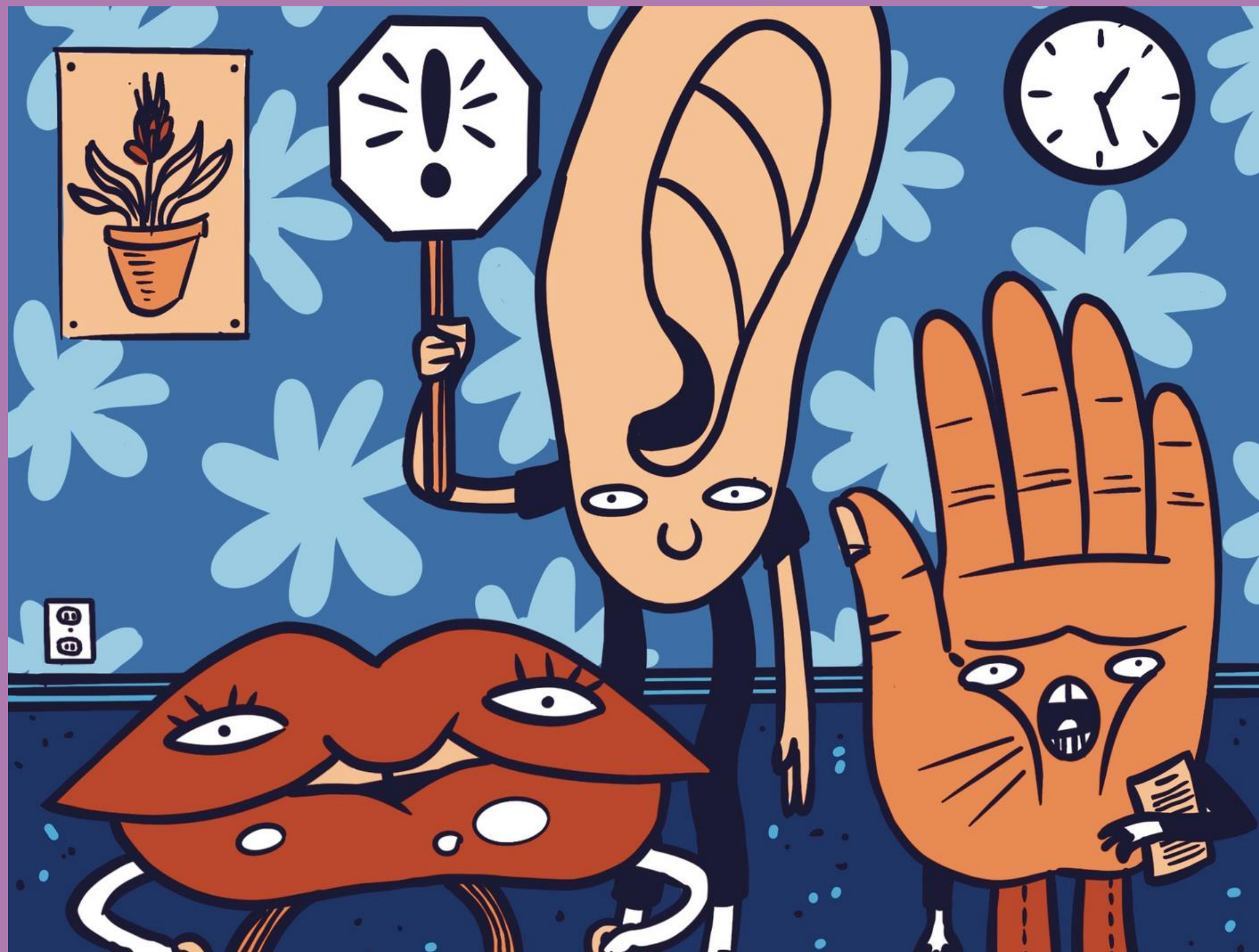
Mais si on ne l'écoute pas, elle ne sert à rien.

Si on m'écoutait, on pourrait m'aider mieux.

Mon intérêt, c'est **MON** intérêt donc pose-moi la question.

Chapitre 2

Droit d'être
informé·e,
consulté·e,
entendu·e
et préparé·e



Les gens à la DPJ sont vraiment forts pour étudier tes comportements pis juger qu'ils sont inappropriés. Quand je suis rendue à crier parce que ça ne va pas... je suis juste en train de vous dire que je vis une injustice. Quand ça arrive, la conséquence, c'est de m'enfermer... donc, je trouve ça encore plus injuste.

Moi, pendant mon placement, à chaque fois que quelque chose était injuste à mes yeux, je le criais sur tous les toits, ce qui faisait en sorte qu'on me retirait. Je ne me laissais pas faire, je ne me taisais pas face aux situations injustes, qu'elles soient provoquées par les intervenants ou d'autres jeunes. J'en parlais, quand les intervenants traitaient un jeune différemment d'un autre.

Y'a plein d'affaires qui se sont passées au centre jeunesse qui m'ont fait crier à l'injustice. Ça pouvait être des choses qui étaient grosses pour moi, mais petites pour les autres. Le truc, c'est que j'ai toujours été punie quand je m'exprimais.

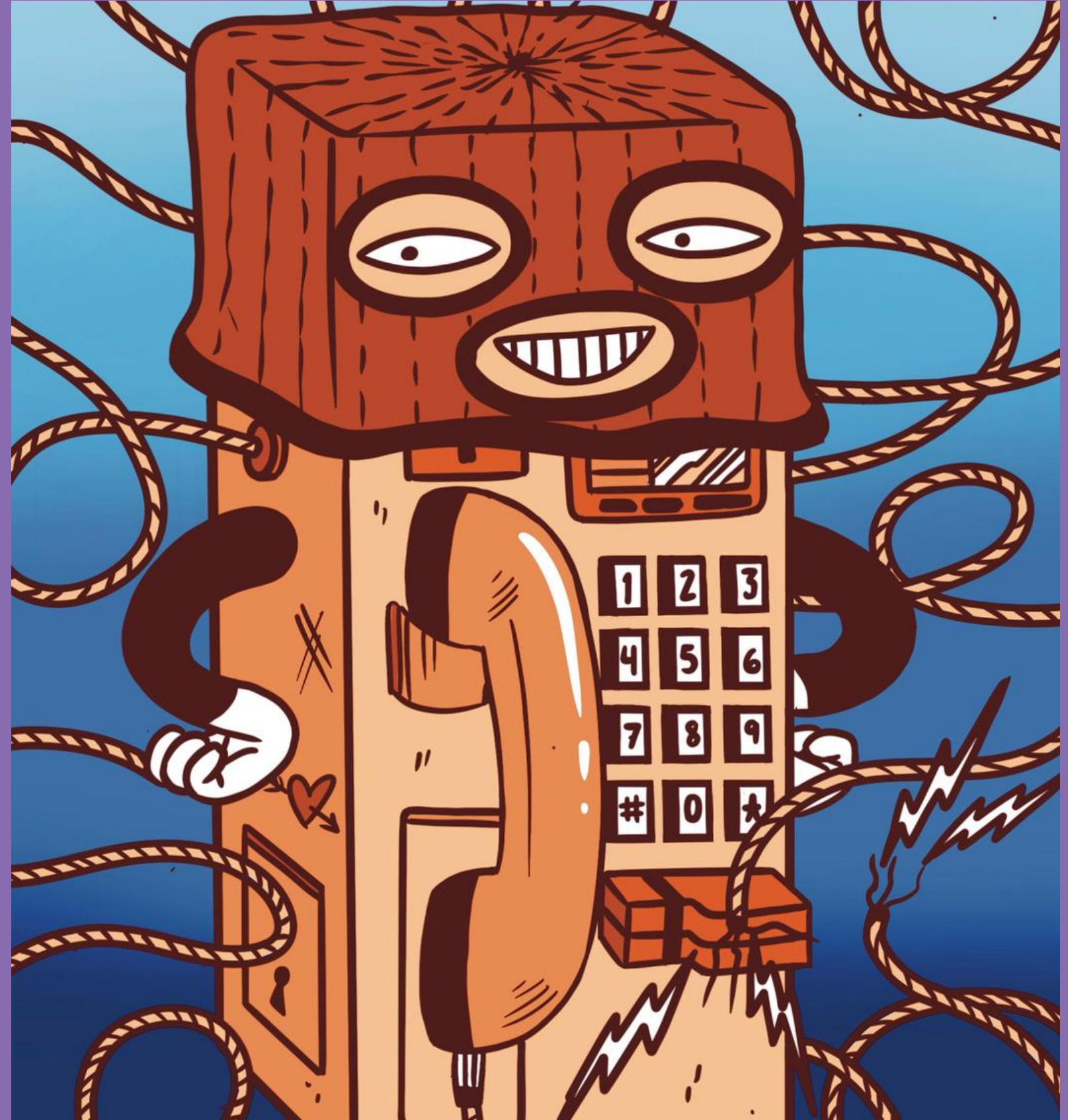
Pour moi, la meilleure place où j'ai été placée, ça a été le foyer. C'était le meilleur foyer de tous les temps. J'étais chanceuse de l'équipe que j'avais. Les intervenants étaient à l'écoute, ils étaient vraiment là pour moi. Je pleurais devant eux. Ils me laissaient m'exprimer. J'ai jamais autant pleuré que dans leur bureau.

Emma-Johnson



Chapitre 3

Droit de communiquer et confidentialité





Ce que nous dit la loi

Dans la **Loi sur la protection de la jeunesse** (LPJ), il y a plusieurs articles qui abordent ton **droit de communiquer de manière confidentielle** et le **maintien des liens** avec les membres de ta famille.

L'article 4.1² dit que :

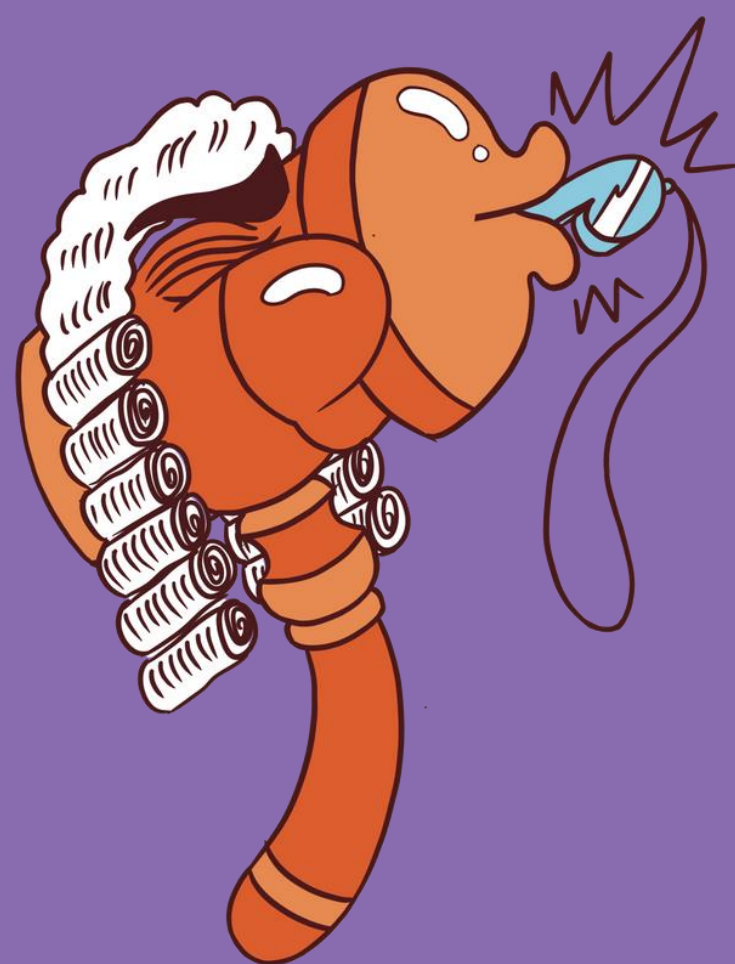
« Lorsqu'un enfant est retiré de son milieu familial, le **maintien de l'enfant avec sa fratrie** dans un **même milieu de vie substitut** doit être **favorisé** à condition qu'il soit dans l'intérêt de cet enfant. »

L'article 9.1³ dit que :

« Lorsqu'un enfant est confié à un **milieu de vie substitut**, ses contacts avec les **personnes qui lui sont significatives** doivent être favorisés en tenant compte de ses désirs, à condition que ces contacts soient dans l'intérêt de cet enfant. »

L'article 9 dit que :

« L'enfant confié à un **milieu de vie substitut** a droit de communiquer en toute **confidentialité** avec son **avocat**, le **directeur** qui a pris sa situation en charge, la **Commission**⁴ ainsi qu'avec les greffiers du tribunal.



Chapitre 4

Droit de consulter ton dossier





Discussion avec la conseillère en éducation et en coopération de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Les propos et témoignages qui entrecourent les explications de la conseillère en éducation et coopération de la CDPDJ reflètent l'opinion des personnes qui les ont émises seulement. L'apport de la CDPDJ concerne uniquement ses propres interventions.

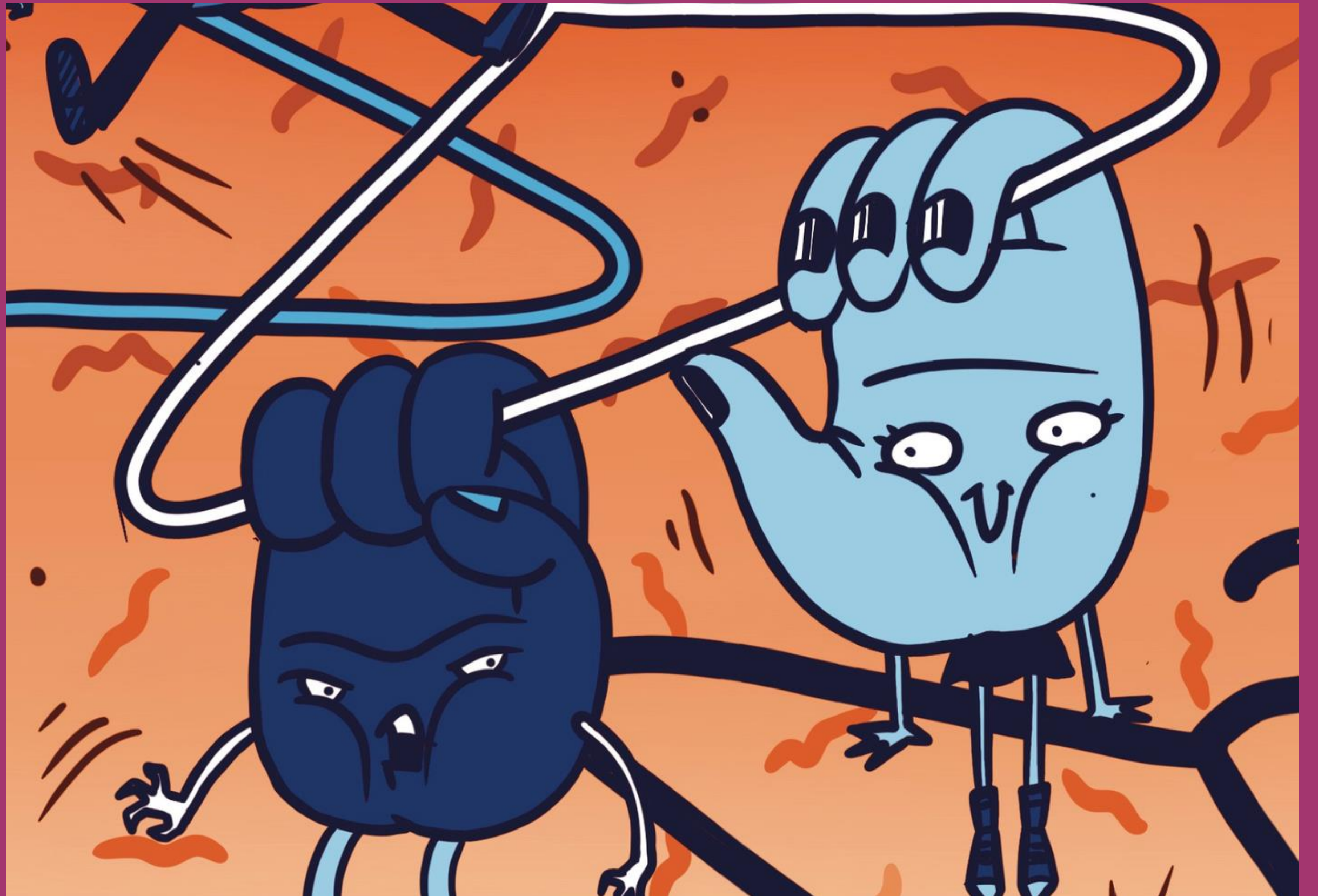
On parle du droit de consulter ton dossier, mais il n'en existe rarement qu'un seul.
Lorsque tu es suivi par la protection de la jeunesse, il y a généralement plusieurs dossiers pour lesquels tu peux faire une demande d'accès.

- Le **dossier d'usager** des services de santé et des services sociaux qui inclut les rapports médicaux et les diagnostics ;
- Le **dossier LSJPA**³ (lorsque cela s'applique à ta situation) ;
- Le **dossier du Programme jeunesse**, que tu dois demander au CISSS⁴ ou au CIUSSS⁵ où tu as été placé. Celui-ci a l'obligation de créer un dossier qui regroupe toutes les informations recueillies à ton sujet. Il comprend les informations suivantes : tes coordonnées (nom, prénom, adresse, lieu de naissance, etc.) ; des informations cliniques (raisons pour lesquelles tu reçois des services, évaluations, plans d'intervention, suivis d'activités, etc.) et des informations légales (comparution et ordonnance du tribunal, formulaire de consentement, etc.).



Chapitre 5

Droit d'être
accompagné·e





Emily

S'il y avait une application idéale du droit d'être accompagné, ça ressemblerait à quoi pour vous ?

Geneviève

Comprendre mes besoins.



Noé

Permettre à la personne accompagnatrice d'aider le jeune à compléter ses phrases lorsqu'il vit certains défis sans que ce soit considéré comme s'exprimer à sa place et s'adapter au jeune.

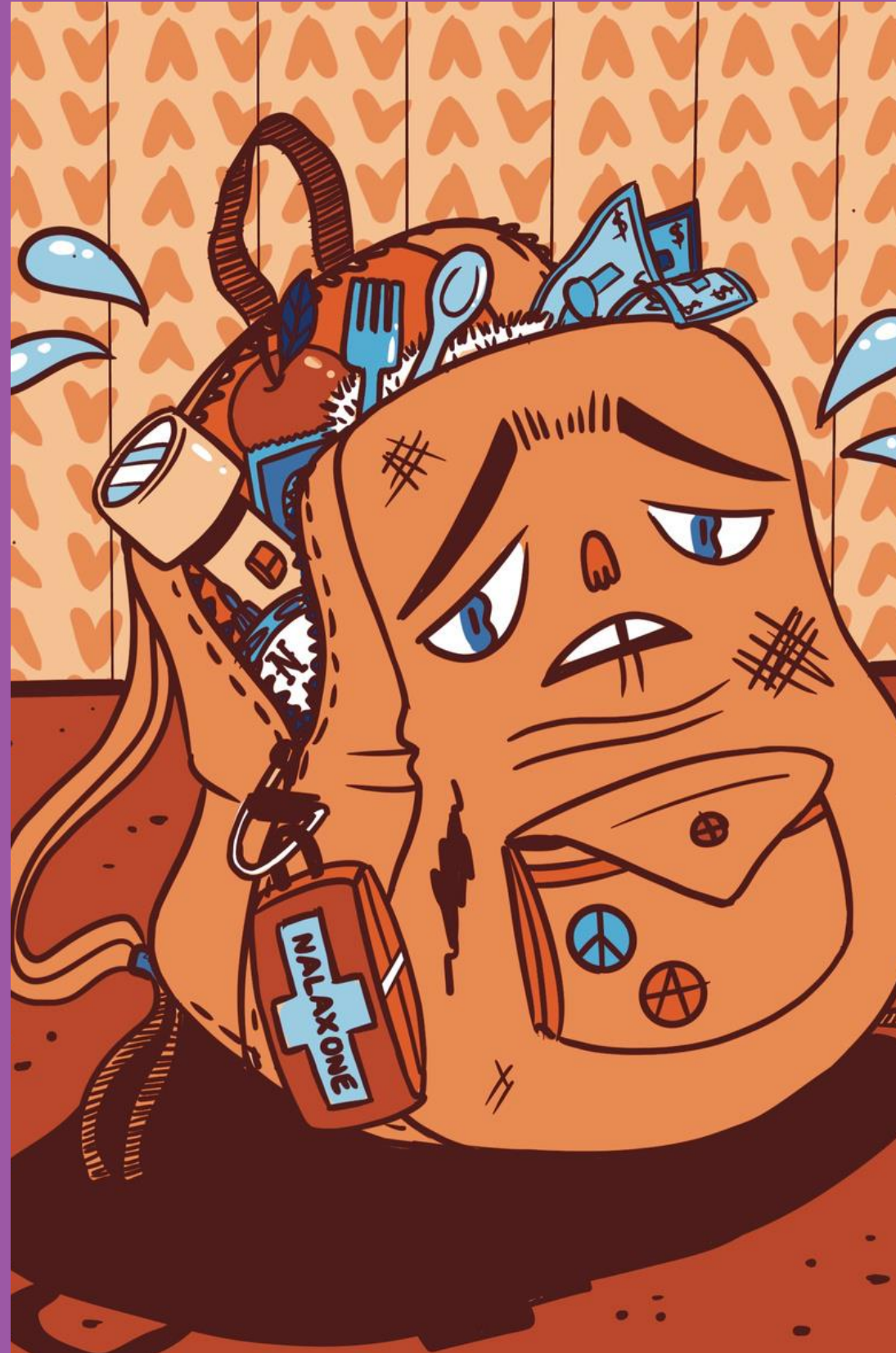
Emma-Johnson

Ça devrait être permis à deux jeunes placés ensemble de se soutenir et de s'accompagner mutuellement. Nous sommes les meilleures personnes pour nous comprendre. Personnellement, je n'inviterais pas un ou une ami-e de l'école à m'accompagner.



Chapitre 6

Droit d'être préparé·e à la transition à la vie adulte

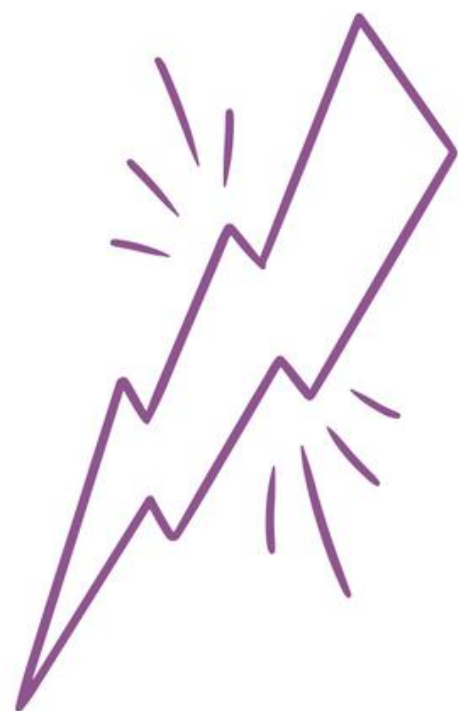


*La transition à la vie adulte
C'est une question d'habitude
Parfois la vie est rude
Mais ce qui reste une certitude
Pour pouvoir bien démarrer
J'ai besoin d'être valorisé
J'ai besoin qu'on croit en mes moyens de réussir
Si je veux réussir à m'en sortir*

*Plus j'en prends conscience
Moins j'en perds mes sens
Je sais à qui je peux faire confiance
Même si en moi je vis de la méfiance
Connaître les ressources
Sans connaître la véritable source
On croit souvent que la vie est douce
Jusqu'à tant qu'on finisse sur le pouce*



Kevin



En bref

La **Loi de la protection de la jeunesse** dit que le DPJ doit préparer ta transition à la vie adulte.

Pour ce faire, il y 3 obligations :

- Convenir d'un **plan** pour assurer ta transition dans les **2 années** qui précèdent tes **18 ans** ;
- Tenir une **rencontre** avec toi et le personnel du prestataire de services concerné si tu y consent et t'informer des services qui existent ;
- T'informer de ton **droit de rester dans ton milieu** de vie. **Après tes 18 ans**, tu seras hébergé en vertu de la **LSSSS**.

Pour préparer ton passage à la vie adulte, le DPJ peut t'autoriser des séjours prolongés dans un autre milieu de vie dans les **6 mois avant ta majorité**. Ces milieux de vie peuvent être chez ton père, ta mère ou un autre de tes parents, chez une personne significative pour toi, en famille d'accueil ou au sein d'un organisme.

Chapitre 7

Droits et diversités

Santé mentale et physique

Diversités sexuelles et de genres

Diversités culturelles et spirituelles





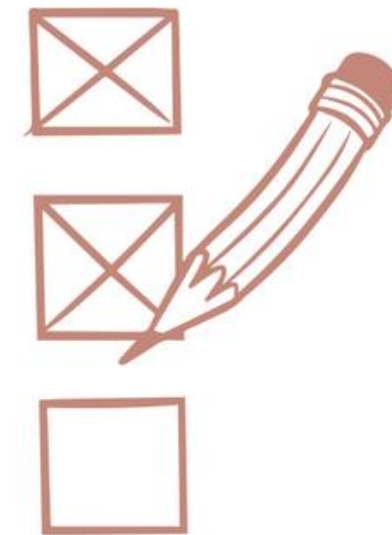
NOS RECOMMANDATIONS POUR TOI

À la fin de notre processus de co-création, le **Collectif Droit de cité** a pris le temps de lister quelques recommandations pour toi. Comme tu le verras, celles-ci sont en lien avec les informations présentées dans les différents chapitres du livre.

Dans le doute face à tes droits, contacte ton avocat·e !

L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

- Demande à ce que ta famille biologique obtienne du soutien afin de prévenir ton placement si tu considères que cela est dans ton intérêt.
- N'hésite pas à demander à t'adresser au juge directement pour faire valoir ton point de vue et ce que tu considères être dans ton intérêt.
- Exprime-toi en disant :
Dans mon intérêt, je souhaite...
Ce qui est important pour moi, c'est...
J'ai besoin de...



NOS RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DU SYSTÈME DE PROTECTION DE LA JEUNESSE ET DES PERSONNES QUI Y TRAVAILLENT

Ressources et recours



Si tu as envie de t'impliquer, de bâtir ton réseau ou si tu as des questions, n'hésites pas à contacter le Collectif Ex-Placé DPJ, nous sommes là pour toi !!!

Pour mieux comprendre, défendre tes droits ou encore si tu n'es pas satisfait·e de la qualité des services que tu reçois (que ce soit les services reçus par la DPJ, ta famille d'accueil, ton centre de réadaptation ou tout autre établissement comme ton école ou l'hôpital), différentes ressources s'offrent à toi :

Le **Comité des résidents et des usagers** du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) où tu reçois des services.

Le **Regroupement provincial des comités des usagers** (RPCU)

Le **Centre d'assistance d'accompagnement aux plaintes** (CAAP) de ta région

Le **Bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services** (BCLPQS) de ta région

Le **Protecteur du citoyen**

Le **Protecteur national de l'élève**

La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse** (CDPDJ)

Le **Commissaire au bien-être et aux droits des enfants**¹

Les **Services d'aide juridique**

Lancement du livre *Droit de cité*

**Un projet sur les droits de la jeunesse
créé par et pour les jeunes**

Lundi 16 décembre
11h à 13h
Dans l'Atrium de la
Maison du
développement durable
50 Rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, QC H2X 3V4



Réservez votre place avant le 8 décembre

DROIT DE CITÉ

**Donnez un livre à
un.e jeune placé.e**

